

Menaces physiques contre Eric Zemmour ? 3 mois avec sursis... un encouragement à passer à l'acte

écrit par Christine Tasin | 10 septembre 2020



Illustration : la gueule de l'agresseur de Zemmour, gueule qu'il a lui-même fait connaître à la France entière en se filmant en train d'insulter et de menacer Zemmour dans la rue.

Il avait très vite compris son erreur et avait fait une seconde video quelques heures après la première, histoire de limiter la casse en justice.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/03/lagresseur-de-zemmour-fait-dans-son-froc-il-affirme-ne-pas-lui-avoir-crache-dessus/>

Et cela a marché...

https://www.lepoint.fr/justice/menaces-verbales-contre-eric-zemmour-l-auteur-condamne-a-trois-mois-de-prison-avec-sursis-09-09-2020-2391208_2386.php

Seulement 3 mois de prison avec sursis avec en sus un "stage

de citoyenneté". On devine que ces stages sont animés par des associatifs animés de très bonnes intentions à l'égard des pauvres minorités visibles et que l'agresseur de Zemmour va en sortir sans avoir ressenti le moindre sentiment de faute.

Et le Point d'insister sur le niveau d'études de l'agresseur, appelé "jeune homme" "à la voix bien posée"... histoire de faire croire à une erreur, un jeu.. mais de laisser entendre qu'il serait intégré et ne serait pas à confondre avec une racaille.

Titulaire d'un bac S et d'un BTS, le prévenu à la voix bien posée déclare avoir été surpris par la diffusion à grande échelle de sa vidéo. Travaillant dans une association d'aide aux enfants en difficulté, il reconnaît avoir « mal agi »

Sauf que, précisément, cette mention d'un gars ayant son bac et un diplôme universitaire montre bien l'étendue de la haine des descendants d'immigrés contre les populistes anti-immigration et anti-islam et de leur détermination à agresser, humilier, violer, voire tuer celui qui n'est pas de leur côté...

.

Par ailleurs, que dire du 2 poids-2 mesures ?

On se souviendra qu'avoir simplement relayé une caricature de Taubira en singe avait valu en première instance à Anne-Sophie Leclere (du FN et la mention est d'importance) **5 ans d'inéligibilité, 50 000 euros d'amende et 9 mois de prison ferme !**

Il suffit de comparer les peines et les fautes présumées pour avoir une idée de la justice de Mur des cons qui sévit en France. Heureusement Anne-Sophie Leclere avait été relaxée en seconde instance, par le tribunal Guyanais mais sur un problème de procédure, pas sur le fond... avant d'être

condamnée par le tribunal de Paris à une amende de 3000 euros avec sursis. Sans présumer des conséquences terribles dans sa vie militante, professionnelle et sociale... Pour avoir simplement relayé une caricature !

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/ardennes/ardennes-anne-sophie-leclere-condamnee-3-000-euros-d-amende-avec-sursis-1096709.html>

On pourrait aussi comparer les condamnations subies par Eric Zemmour pour ses propos sur la discrimination ou l'islamisation... pas de menaces, pas de voie de fait... mais soi-disant un appel à la discrimination. Et hop ! Des milliers d'euros à sortir. Son agresseur n'a pas d'amende, un simple sursis...

Et que dire de nos Français d'origine agressés, cambriolés, qui osent se défendre et sont mis en garde à vue et condamnés à de la prison ferme ?

Il est donc évident que l'absence de condamnation effective de Zemmour est un message destiné aux territoires perdus de la République : vous pouvez vous essuyer les pieds -et davantage si affinités-, sur les anti-immigration et anti-islam, vous ne risquez rien.

En terme de droit, cela ne s'appellerait pas "mise en danger d'autrui" ?